

LE SENS DES ÉCRITS PRO

«Transmettre oui, mais quoi et comment ?»

Les écrits professionnels occupent une place centrale dans l'accompagnement : ils permettent de transmettre les informations essentielles, d'assurer la continuité entre les équipes et de garantir un suivi de qualité pour chaque personne.

Avec le DUI, ces écrits deviennent plus visibles, plus partagés et parfois plus intimidants. Voici quelques repères qui proposent des points simples et concrets pour écrire juste, utile et respectueux — sans interprétation, sans surcharge, et toujours au service de l'accompagnement.

GLOSSAIRE

Les écrits professionnels : ils constituent des documents ayant valeur de preuve. à ce titre, ils doivent être datés, signés, clarifiés et excluent tout jugement de valeur ou interprétation personnelle. Dans le DUI, les écrits relèvent du secret professionnel partagé : seuls les professionnels habilités peuvent les consulter dans le cadre strict de leurs missions.

Cadre réglementaire : les écrits ne sont pas réglementés dans leur forme, mais le contenu doit respecter trois principes fondamentaux :

- Confidentialité (CASF L.311-3 à L.311-5 / CSP L.1110-4 / Code pénal L.226-13)
- Traçabilité pour garantir la continuité de l'accompagnement (Loi 2002-2 du 2 janvier 2002)
- Bientraitance et posture éthique, dans le respect et la participation de la personne (référentiel HAS)

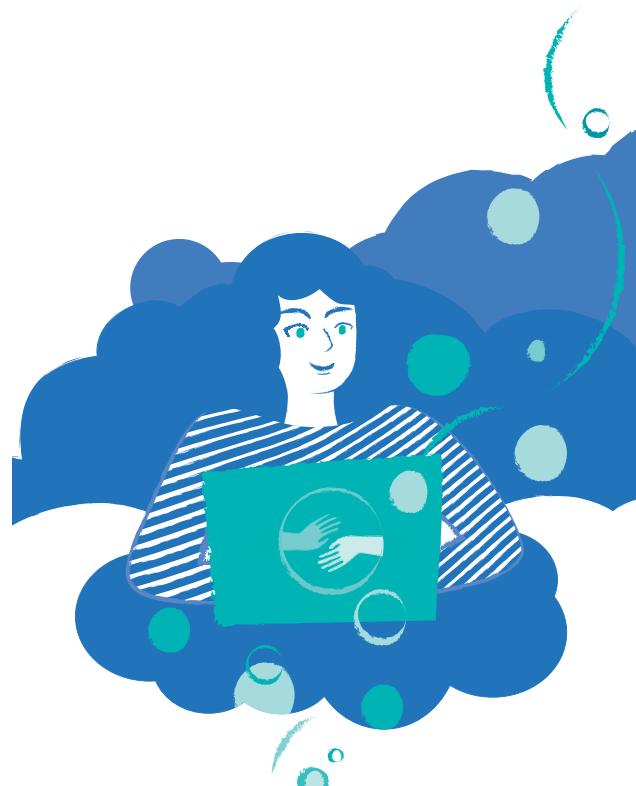
1

Fait contre interprétation

Lors d'une réunion avec vos équipes, utilisez cette activité participative pour éveiller les consciences.

Consigne : repérez les faits observables et vérifiables à noter dans le DUI (en vert). Notez que l'interprétation dépend du regard de chacun (en rouge). Dans le DUI, on écrit des faits utiles à l'accompagnement en évitant les jugements.

- Exemple 1 : Jean a refusé de participer à l'atelier couture ce matin parce qu'il est de mauvaise humeur.
- Exemple 2 : Paul fait exprès de casser des flacons de parfum, il en a cassé trois en atelier.
- Exemple 3 : Gautier cherche à attirer l'attention puisqu'il a demandé à voir le moniteur trois fois dans la matinée.



2

Que peut-on transmettre ? Et comment ?

Lors d'une d'une réunion avec vos équipes, utilisez cette activité participative pour éveiller les consciences.

Consigne : identifiez l'utilité des faits à noter (en vert) et repérez les observations superflues à ne pas mentionner dans le DUI (en rouge).

■ Ce matin, à 11h00, lors de l'atelier conditionnement, Jean, Paul et Gautier ont quitté leur poste en disant qu'ils ne voulaient plus travailler. Ils se sont isolés sur la table en bois au milieu de la cour pour être au soleil. Ils sont restés pendant 20 minutes. En fin de matinée, à 11h20, ils sont revenus au travail.

Ou

■ Ce matin, à 11h00, lors de l'atelier conditionnement, Jean, Paul et Gautier ont quitté leur poste en disant qu'ils ne voulaient plus travailler. Ils se sont isolés sur la table en bois au milieu de la cour pour être au soleil. Ils sont restés pendant 20 minutes. En fin de matinée, à 11h20, ils sont revenus au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Savoir repérer ce qui doit être inscrit dans le DUI ;
- ▶ Identifier ce qui n'a pas d'utilité pour l'accompagnement ;
- ▶ Rédiger des transmissions qui servent la continuité de l'information.

À retenir pour les écrits dans le DUI :

- l'écrit doit être daté et signé ;
- un écrit par personne ;
- dans le DUI d'une personne, les autres travailleurs ne doivent pas être mentionnés directement (ex. : « Monsieur P. ») ;
- garder les faits utiles à conserver (ceux qui apportent une information pour l'accompagnement ou la continuité).

Ce qu'on retient

Le DUI n'est pas un journal de bord. C'est un outil de traçabilité et de continuité de l'accompagnement.

Les écrits doivent être :

- factuels ;
- utiles à l'accompagnement ;
- respectueux et bienveillants ;
- rédigés avec soin ;
- orientés vers l'accompagnement de la personne (ce n'est pas que descriptif).

ALLER PLUS LOIN

- ▶ Atelier de co-construction : « *Écrits professionnels dans un contexte d'échange et de partage numérique* » lors la 3^{ème} édition de la Journée nationale du numérique au service des secteurs social et médico-social.

Et après...

Bien transmettre, c'est mieux accompagner.